

26 avril 2019




Commission thématique Qualité des milieux aquatiques





Révision du SAGE Estuaire de la Loire : Construction de la stratégie collective et rédaction des documents du SAGE révisé

- Planning de la révision
 - Rappel du rôle des Commissions thématiques vis-à-vis de la CLE
 - Rappels du diagnostic sur la thématique « qualité des milieux aquatiques »
 - Propositions d'objectifs
 - Propositions de leviers
 - Prochaines étapes
- 



Rappel du calendrier



Révision du SAGE Estuaire de la Loire : un projet concerté

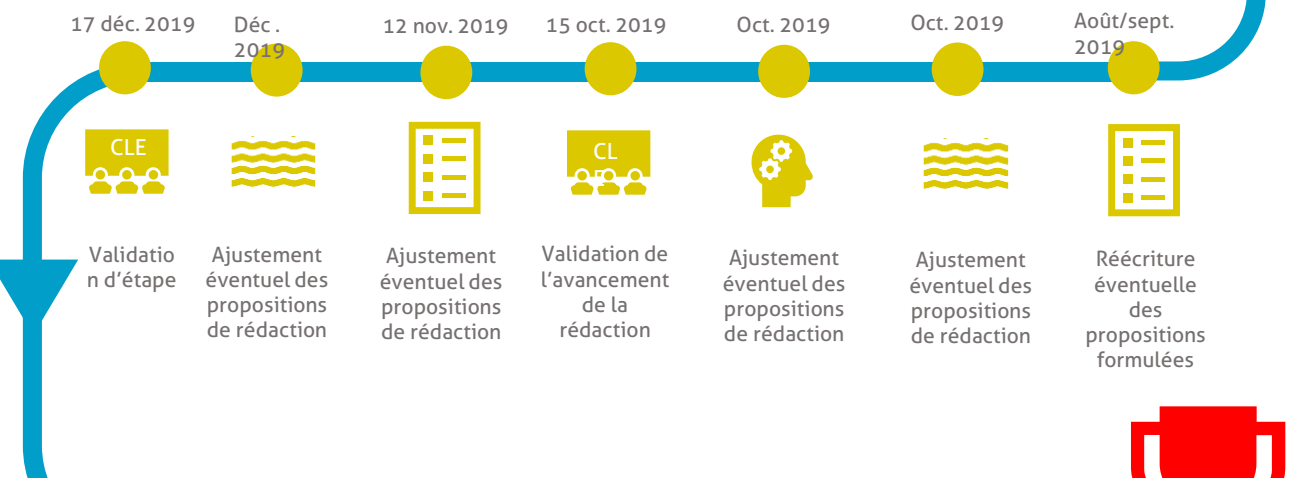
RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Concertation et échanges autour du SAGE de 2009, des pistes identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic 2018 et des ambitions de la CLE pour le SAGE révisé.



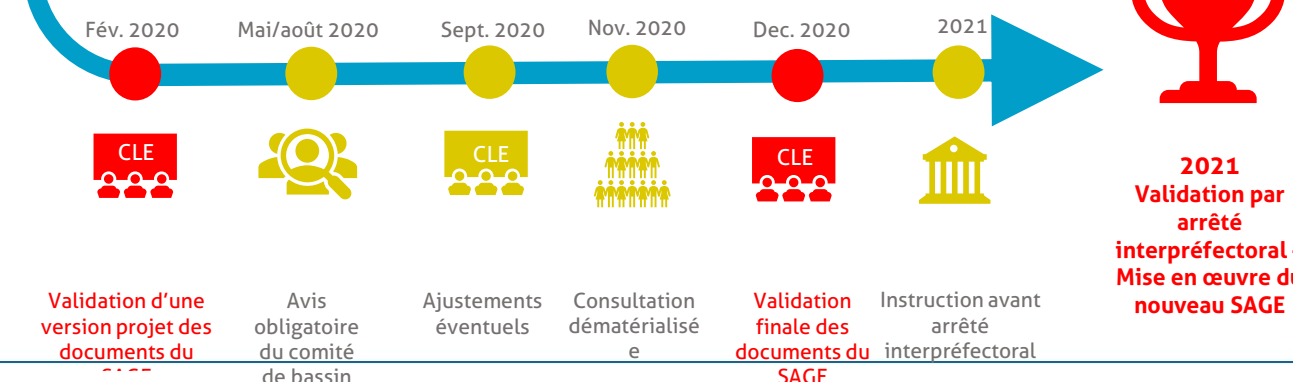
RÉDACTION

Rédaction des différents documents du SAGE : PAGD, règlement, atlas cartographique, évaluation environnementale.



DERNIÈRES VALIDATIONS

Consultations réglementaires et ultimes ajustements.



Acteurs associés



Commission locale de l'eau



Équipe technique du SYLOA

Coordination de la démarche



Commissions thématiques - Elus et techniciens -

Communes, structures référentes, syndicats de bassin versant, EPCI, acteurs de l'eau, services de l'Etat, Agence de l'eau.



Comité technique - Techniciens -

Membres du Syloa, syndicats de bassin versant, Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées.



Comité de relecture - Elus et techniciens -

Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, élus, associations, et, en fonction des thématiques, personnes qualifiées.



Consultation des instances

Région, Départements, chambres consulaires, communes et leurs groupements compétents, Conseil maritime de façade, comité de bassin, EPTB, CLE des SAGE voisins.



Grand public



Préfectures

De la stratégie à la rédaction du SAGE

PAGD

Constitution

- Synthèse de l'état des lieux
- Structure similaire à la stratégie

Enjeux > Objectifs / Orientations > Dispositions

 **Règles**

- Documents cartographiques identifiant éventuellement les zones visées par les dispositions

Portée juridique

- Des dispositions d'engagement, d'incitation, de sensibilisation...
- Des dispositions s'imposant dans un rapport de compatibilité aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (délai de 3 ans pour les décisions antérieures à l'approbation du SAGE)

De la stratégie à la rédaction du SAGE

REGLEMENT

Portée juridique plus forte

- Règles et documents graphiques opposables dans un rapport de conformité aux actes réglementaires et aux actes individuels (aux tiers)
- Champ d'intervention défini à l'article R.212-47 du code l'environnement

Lien avec le PAGD

- Règle associée à un objectif et une disposition du SAGE
- Règles permettent de compléter et/ou renforcer les dispositions concernées dans le PAGD
- Règles assorties de documents cartographiques

Rappel du calendrier

Instances réunies depuis la réunion de démarrage :

- ❑ Cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, DREAL, AFB)

- ❑ 5 février

- ❑ 13 mars

- ❑ 3 avril

- ❑ Commissions thématiques

- ❑ Commission « **estuaire** » le 26 février

- ❑ Commission « **littoral** » le 6 mars

Travail en comité restreint sur une première trame de stratégie à partager par la suite

Concertation sur les objectifs et leviers relatifs aux enjeux à approfondir



Méthodologie phase stratégie



Stratégie

- Formulation et hiérarchisation des enjeux du territoire
- Définition des objectifs par thématique
- Exposé des arguments développés lors des réunions de concertation et de pilotage
- Choix de la CLE (niveaux d'ambition, thématiques écartées)

Organisation de la stratégie

- Enjeux
 - Objectifs
 - Orientations
 - Leviers/moyens

Vigilance à retrouver les **enjeux** thématiques ou généraux définis dans le diagnostic dans cette structuration (soit en termes d'objectifs soit en termes d'orientation/dispositions)

Sémantique

Objectif : traduit une ambition collective

- Pris en compte dans l'instruction des dossiers réglementaires (Loi sur l'eau, ICPE...)
- Pas opposable à un projet individuel sauf incompatibilité manifeste


Il doit être, si possible :

- Mesurable/quantifiable (futurs indicateurs de résultats du SAGE)
- Défini dans le temps (délai)
- Atteignable mais ambitieux (au-delà de la réglementation générale, du SDAGE)

Sémantique



Levier : moyen permettant d'atteindre les objectifs proposés (futures dispositions du PAGD ou articles du règlement)

- Levier technique : orientation des programmes opérationnels des maîtres d'ouvrage
 - Levier juridique (dans le champ d'application des SAGE)
 - Levier d'animation/communication, amélioration de connaissance
 - Levier de Gouvernance
- 



Rappel du rôle des commissions thématiques vis-à-vis de la CLE



Commissions thématiques : instances de concertation

- Proposer différentes ambitions pour chacune des thématiques qui composeront la stratégie collective et partagée en termes d'objectifs généraux et de pistes d'actions
- Contribuer à fournir à la CLE les arguments de choix
- Proposer des évolutions sur le contenu des dispositions et des règles du SAGE actuel

Organisation des commissions

Organisation des commissions en lien avec les thématiques identifiées pour la révision du SAGE (diagnostic) :

- Gouvernance 29 avril après-midi
- Qualité de l'eau 23 avril
- **Qualité des milieux 26 avril**
- Gestion quantitative 30 avril
- Estuaire 24 avril
- Littoral 29 avril matin

Thématiques reprises du SAGE 2009, 1 seule série de commissions

Thématiques à approfondir, 2^{ème} série de commissions



Rappels du diagnostic sur la « qualité des milieux aquatiques »



Rappels du diagnostic

- Fonctionnalités des zones humides à préserver et restaurer face aux pressions exercées par les activités humaines
- Marais (rétro-littoraux) : indicateurs spécifique suivi de suivi (trophique, continuité écologique), règles de gestion concertées des niveaux d'eau, relations avec l'estuaire de la Loire
- Bocage, élément structurant du paysage participant à la rétention des eaux et à la réduction de l'érosion des sols
- Démarches en cours sur la caractérisation des têtes de bassin versant, secteurs à intégrer dans les programmes consacrés aux milieux aquatiques
- Restauration hydromorphologique et continuité écologique demeurent des enjeux et des démarches à poursuivre dans le cadre du SAGE révisé
- Forte densité de plans d'eau sur certains sous-bassins
- Prolifération des espèces exotiques envahissantes (ragondins, jussie, renouée du Japon...)



Propositions d'objectifs



Origine des propositions (objectifs et leviers)

Propositions formulées à partir :


- Du SAGE 2009
- Du diagnostic révisé
- Des études préalables à la révision (diagnostic technique et juridique du SAGE, étude de gouvernance, pré-diagnostic et plan actions zones conchylicoles – pêche à pied)
- Du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Du travail avec cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, DREAL, AFB)
- Propositions 1^{ère} série commissions (estuaire, littoral)

Présentation axée sur les points jugés essentiels ou des questions particulières
(cf. tableau préalablement adressé pour la liste complète des leviers proposés)

Partage des propositions (objectifs et leviers)



Discussions au regard du contexte et de l'appréciation de l'efficacité et de la faisabilité (technique, économique, sociale) des leviers envisagés sur :

- Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à conserver
 - Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à supprimer (réalisé, plus d'actualité...)
 - Objectifs/leviers complémentaires proposés (1ère trame élaborée)
 - Autres objectifs/leviers proposés par les commissions
- 

Objectifs généraux proposés

- Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole au sein des cours d'eau
- Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des zones humides
- *Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux ? / Préserver les zones humides et les marais rétro-littoraux ?*
- *Restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant ?*
- *Cf. objectifs spécifiques thématique « estuaire de la Loire »*
- **Autres objectifs à envisager ?**

Objectifs repris du SAGE 2009



Propositions de leviers



Orientations des leviers

Enjeu « Qualité des milieux aquatiques »

↳ Objectifs (cf. précédent)

↳ Orientations

- ↳ Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des zones humides
- ↳ Améliorer la gestion des plans d'eau
- ↳ Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux
- ↳ Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole au sein des cours d'eau
- ↳ Préserver et restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant (orientation spécifique ou à intégrer transversalement ?)
- ↳ Autres orientations à envisager ?

Orientation : Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des zones humides

Levier : Développer les actions de préservation et de restauration des zones humides

Efficacité

+/
-

Incertitude sur les impacts réels

Faisabilité

-

Contraintes foncières et financières

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

Ajouter

R

Levier : Règle de protection des zones humides

Efficacité

+

Réglementaire

Faisabilité

+/
-

Contraintes au regard de la part de ZH

MO pressentie

2009

Art 1

Maintenir avec évolutions (cibler géographiquement, exceptions...)

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des zones humides

R

Levier : Règle de compensation en cas de destruction des zones humides

Efficacité

+/
-

Plus-value / SDAGE ?

Faisabilité

+/
-

Règle à revoir

MO pressentie

2009

Art 2

Supprimer. Maintenir disposition si besoin de préciser SDAGE

Levier : Maîtrise foncière cohérente des acquisitions de zones humides

Efficacité

+/
-

Plus value ?

Faisabilité

+/
-

Coûts, opportunités

MO pressentie

2009

QM 8

Maintenir si plus value vis-à-vis des démarches actuelles

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des zones humides

Levier : Désignation structure porteuse du SAGE comme Personne Publique Associée pour favoriser prise en compte des zones humides dans les projets et l'aménagement du territoire

<u>Efficacité</u>	+	Prise en compte des enjeux SAGE
<u>Faisabilité</u>	+/	Désignation possible ? Disponibilité
	-	moyens humains
<u>MO pressentie</u>	Structure porteuse du SAGE	

Ajouter si faisable

Leviers :

- Modalités de gestion appropriée à chaque type de zones humides
- Outils de gestion

<u>Efficacité</u>	+/	Plus value ?
	-	
<u>Faisabilité</u>	+/	Selon types d'outils
	-	
<u>MO pressentie</u>	Structure porteuse SAGE, gestionnaires, porteurs de	

2009
QM 9
et 10

Maintenir si plus value vis-à-vis
des démarches actuelles ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

**Orientation : Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique
des zones humides**

Autres leviers à envisager ?

Orientation : Améliorer la gestion des plans d'eau

R

Levier : Création et gestion de nouveaux plans d'eau (dont règle)

Efficacité

+/
-

Plus value du SAGE ?

Faisabilité

+

Désignation possible ? Disponibilité moyens humains

MO pressentie

QM
21

Art 5

Maintenir avec plus value du SAGE à préciser et règle à revoir (cibler géographiquement)

Levier : Restaurer prioritairement les plans d'eau sur cours d'eau pour limiter leurs impacts

Efficacité

+

Réduction impacts

Faisabilité

+/
-

Acceptabilité, coûts

MO pressentie

Structures référentes, porteurs de programmes opérationnels

Ajouter à part ou à intégrer dans levier restauration cours d'eau ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Améliorer la gestion des plans d'eau

Autres leviers à envisager ?

Orientation : Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux

Levier : Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion durable des marais (usages agricoles, de loisirs, espèces envahissantes...)

Efficacité

+

Gestion globale

Faisabilité

+/-

Portage, moyens

-

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

Ajouter

Leviers : Améliorer la franchissabilité des ouvrages hydrauliques en marais par l'Anguille
Connaître le niveau trophique des marais (définition d'un indicateur spécifique – FMA)

Efficacité

+

Nécessaire au suivi

Faisabilité

+/-

Démarche en cours

-

MO pressentie

MO GEMA, Structure porteuse du SAGE, FMA

Ajouter

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux

R

Levier : Mise en place de règles concertées de gestion des niveaux d'eau

Efficacité

+

Gestion équilibrée

Faisabilité

-

Peu appliqué dans SAGE précédent, règle à revoir

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

2009

QM
11

Art 3

Maintenir
(règle à revoir le cas échéant)

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux

Autres leviers à envisager ?

Orientation : Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole au sein des cours d'eau

Levier : Actualisation
permanente des inventaires
des réseaux hydrographiques
et des zones de sources

Efficacité

+

Connaissance
actualisée

Faisabilité

+

Opportunités

MO pressentie

Services de l'Etat, Structure
porteuse SAGE, structures
référentes

2009

QM 2

Maintenir avec évolution

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole au sein des cours d'eau

Levier : Atteinte de l'objectif de
taux d'étagement sur les cours
d'eau hors marais

Efficacité

+

Faisabilité

+/-

-

MO pressentie

SP SAGE, S réf

Ajouter

R

Levier : Règles concernant les
ouvrages connus et
stratégiques pour les
migrations piscicoles

Efficacité

+

Levier réglementaire

Faisabilité

+/-

Fragilité juridique

MO pressentie

Structure porteuse du SAGE

Art 4

Supprimer la règle pour une
disposition

Bonne

Moyenne

Faible

+

+/-

-

Orientation : Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole au sein des cours d'eau

Levier : Poursuivre (et développer?) les actions de reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique

Efficacité

+	Bonne
---	-------

Faisabilité

-	Manque de moyens
---	------------------

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

2009

QM
15

Maintenir

Levier : Définir et protéger les espaces de mobilité des cours d'eau

Efficacité

-	Sauf estuaire
---	---------------

Faisabilité

-	CE faible énergie, contraintes foncières
---	--

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

SDAGE

Supprimer

Bonne	Moyenne	Faible
-------	---------	--------

+

+/-

-

**Orientation : Restaurer les habitats et faciliter la circulation piscicole
au sein des cours d'eau**

Autres leviers à envisager ?

Orientation : Restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant

U

Levier : Prendre en compte les têtes de bassin versant prioritaires dans les documents d'urbanisme pour les préserver

Efficacité

+	Compatibilité DU
---	------------------

Faisabilité

+/-	Têtes de BV à prioriser
-	

MO pressentie

Communes et leurs groupements

Ajouter

Levier : Développer les actions de restauration des têtes de bassin versant dites prioritaires au regard des résultats des analyses en cours ?

Efficacité

+	Bonne
---	-------

Faisabilité

+/-	Diversité actions
-	

MO pressentie

Porteurs de programmes opérationnels

Ajouter

Bonne	Moyenne	Faible
-------	---------	--------

+

+/-

-

Orientation : Restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant

R

Levier : Protection des cours d'eau sur les têtes de bassin prioritaires

Efficacité

+

Levier réglementaire

Faisabilité

-

Contraintes, acceptabilité

MO pressentie

Ajouter ?

Levier : Améliorer la connaissance de l'impact des drainages et cibler les plus impactant

Efficacité

+

Impact qualitatif et hydraulique

Faisabilité

+/-

Données éparpillées

MO pressentie

SP SAGE, S réf

Ajouter

Bonne

Moyenne

Faible

+

+/-

-

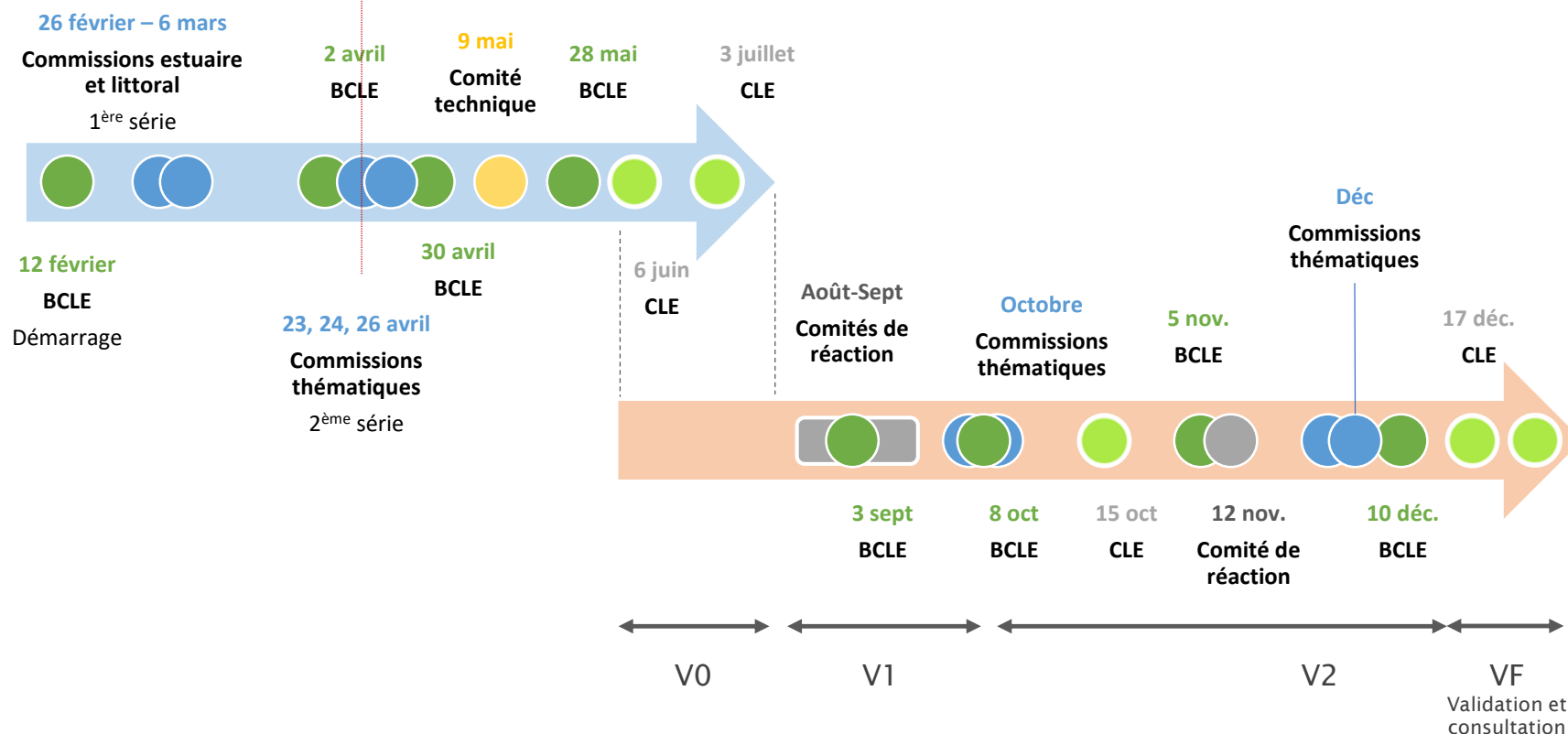
Orientation : Restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant

Autres leviers à envisager ?

Prochaines étapes

Stratégie et rédaction des documents du SAGE

Stratégie



Rédaction des documents du SAGE

Programme des commissions

- Qualité de l'eau 23 avril
- Estuaire 24 avril
- Qualité des milieux 26 avril
- Littoral 29 avril matin
- Gouvernance 29 avril après-midi
- Gestion quantitative 30 avril

Contacts

SYLOA

Caroline Rohart

Directrice et animatrice

09 72 54 19 36

crohart@syndicatloireaval.
fr

Julia Despois

Chargée de mission
Qualité des eaux

09 72 50 67 49

jdespois@syndicatloireaval.
fr

Arnaud Mevel

Animateur ASTER

09 72 54 19 33

amevel@syndicatloireaval.
fr

Stéphane Renou

Chargé d'évaluation

09 72 54 19 35

srenou@syndicatloireaval.
fr

Rose-Marie Jimenez

Responsable
communication

09 72 54 19 34

rjimenez@syndicatloireaval.
fr

SCE

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

jacques.marrec@sce.fr

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

solene.courilleau@sce.fr

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

yann.le-bihen@sce.fr

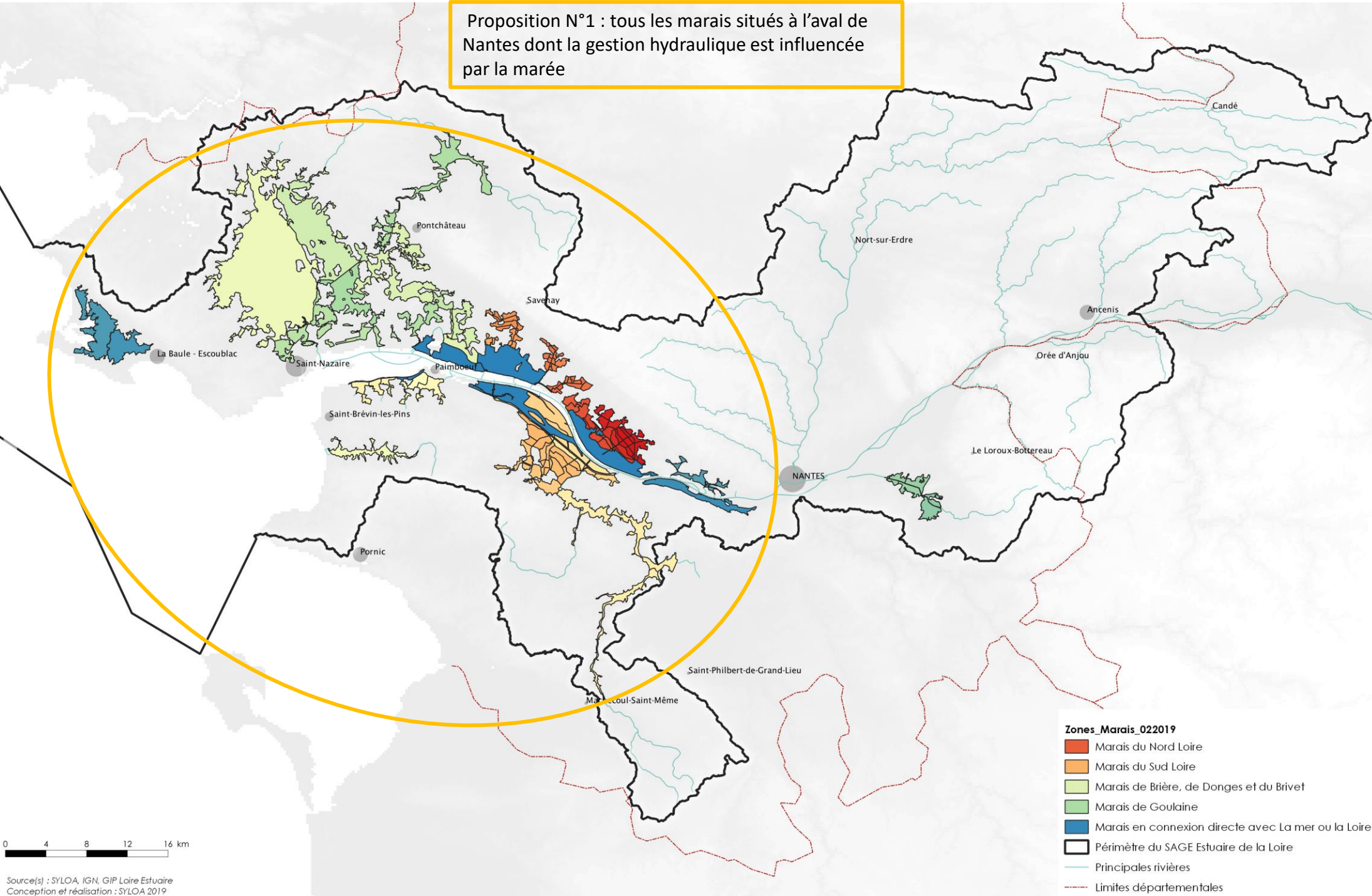
Proposition de définition d'un Marais rétro-littoral :

« Région côtière plate et humide, insuffisamment drainée et souvent inondée dont la nature, les activités, les aménagements et les paysages sont fortement et directement influencés par la présence de la mer. On le rencontre dans les estuaires, au fond des baies et en arrière des cordons littoraux ».



PROPOSITION DE ZONAGE DES MARAIS RÉTROLITTORAUX SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE-AVRIL 2019

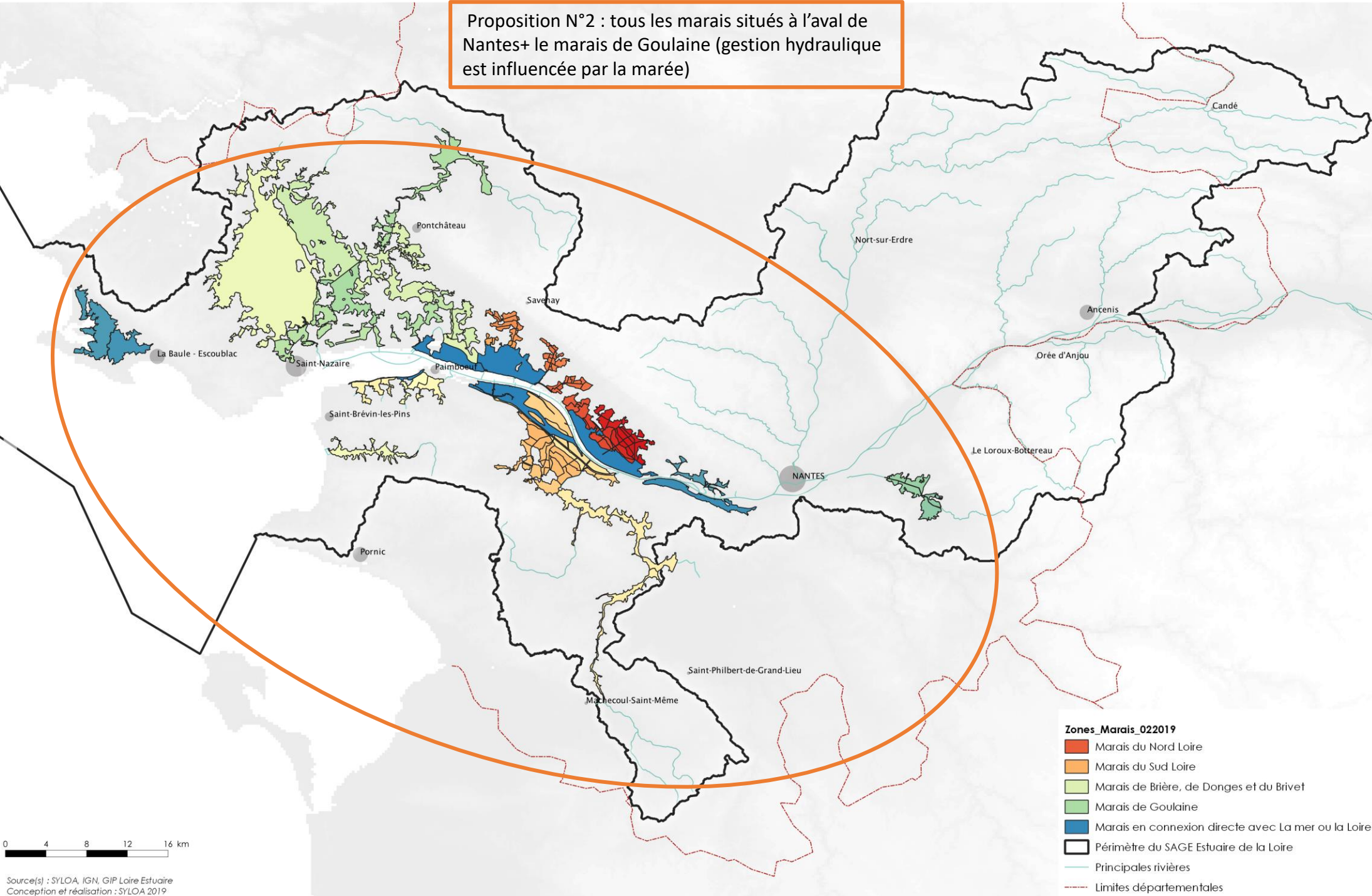
Proposition N°1 : tous les marais situés à l'aval de Nantes dont la gestion hydraulique est influencée par la marée





PROPOSITION DE ZONAGE DES MARAIS RÉTROLITTORAUX SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE-AVRIL 2019

Proposition N°2 : tous les marais situés à l'aval de Nantes+ le marais de Goulaine (gestion hydraulique est influencée par la marée)



- Zones_Marais_022019**
- Marais du Nord Loire
 - Marais du Sud Loire
 - Marais de Brière, de Donges et du Brivet
 - Marais de Goulaine
 - Marais en connexion directe avec La mer ou la Loire
 - Périmètre du SAGE Estuaire de la Loire
 - Principales rivières
 - Limites départementales